

Cadre fonctionnel relatif aux restrictions involontaires

28 January 2021

Subvention du CEPF 111440

GREPOM

*Maintenance and improvement of traditional pastoral practices for the conservation of
Vultures in the protected area of Jbel Moussa*

Jbel Moussa, Maroc

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire.
GREPOM - Groupe de REcherche pour la Protection des Oiseaux au Maroc
2. Intitulé de la subvention.
Maintenance and improvement of traditional pastoral practices for the conservation of Vultures in the protected area of Jbel Moussa
3. Numéro de subvention.
MAR-111440
4. Montant de la subvention (en USD).
140 000 US\$
5. Dates proposées pour la subvention.
01 Janvier 2021- 30 juin 2022
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé.
Maroc
7. Synthèse du projet.
Le projet vise à Maintenir et Améliorer les pratiques pastorales traditionnelles pour la conservation des Vautours dans la zone protégée de Jbel Moussa (Cf. carte en annexe).
La finalité de ce projet étant que les espaces pastoraux respectant des pratiques traditionnelles soient des territoires bénéficiant d'une gestion partagée et responsable intégrant davantage la biodiversité.
8. Nom complet, titre, numéros de téléphone, et adresse électronique du membre du personnel du Bénéficiaire chargé de ce plan.
Khadija Bourass
Directrice exécutive, GREPOM
+212 06 13 63 33 87
kbourass.grepom@gmail.com
9. Date de préparation de ce document.
21 Janvier 2021

A. Contexte du projet

L'Aire protégée de Jbel Moussa est une zone caractérisée par sa qualité environnementale et sa diversité biologique terrestre et marine remarquable à l'échelle de la Méditerranée et du Maroc. Ses valeurs paysagères uniques et son riche patrimoine culturel, marquant l'histoire des rencontres entre la rive nord et la rive sud de la Méditerranée, font qu'elle est un élément clé du réseau des AP en Méditerranée.

Ce site, qui a été classé comme Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) en 1996, fait partie de la Réserve de Biosphère Intercontinentale de la Méditerranée (RBIM) (2006). Sa partie littorale a été aussi inscrite sur la liste de la Convention de RAMSAR (2019).

Situés sur la rive sud du Déroit de Gibraltar, l'aire protégée de Jbel Moussa constitue un site d'importance internationale pour les oiseaux migrateurs du Paléarctique Occidental en transit entre l'Europe et l'Afrique (Cigognes, Rapaces, Passereaux...). Plusieurs secteurs favorables de ces territoires sont fréquentés régulièrement par des groupes (parfois conséquents) de Rapaces au cours des deux phases migratoires ; ces oiseaux utilisent souvent ces secteurs favorables comme dortoirs et/ou repaires mais aussi comme zones d'alimentation afin de reconstituer leurs réserves

énergétiques, avant de continuer leurs migrations ; souvent aussi dans l'attente de conditions plus favorables à la migration.

Ce paysage montagnard, avec ses habitats diversifiés et dynamiques (forêts, matorrals, garrigues, prairies et pelouses, falaises), offre une multitude de supports de nidification remarquable pour plus d'une centaine d'espèces de rapace.

Les différentes espèces d'oiseaux ainsi que d'autres espèces de flore et de faune dépendent des milieux qui sont relativement façonnés par des activités anthropiques. Ainsi par exemple les Vautours préfèrent les espaces ouverts au sein desquels ils peuvent aisément chercher leur nourriture. Ces territoires de prospection de prédilection, correspondant à de vastes étendues à vocation pastorale (caprins, ovins et bovins), montrent cette relation entre la biodiversité et les pratiques traditionnelles du Pastoralisme de montage.

Le pastoralisme est un élément fondamental d'entretien de la biodiversité et des paysages de montagne de l'AP de Jbel Moussa. Cette activité permet d'entretenir de vastes espaces ouverts (prairies, pelouses, matorrals, pierriers) particulièrement favorables à une diversité floristique et faunistique. Tout un cortège d'espèces allant des grands rapaces, aux galliformes (perdrix, caille...), reptiles et petits mammifères, sans compter différentes essences végétales, qui seront exclusivement redevable au maintien de cette activité. Cette activité pastorale empêche donc la colonisation de ces terres par les arbres qui sont défavorables à la prospection des rapaces nettoyeurs en quête de nourriture et fournit des charognes aux Rapaces. En effet, le Vautour fauve, le Vautour percnoptère, le Milan noir et autres oiseaux nécrophages (Corvidés) inspectent ces pentes à la recherche de cadavres, essentiellement issus du cheptel domestique puisque les ressources naturelles sont aujourd'hui insuffisantes pour le nombre de Vautours qui fréquentent la zone. Ces montagnes n'abritent qu'une seule espèce d'ongulés sauvages : le sanglier. Leur survie et leur bon état de conservation sont tributaires en grande partie de la disponibilité trophique liée au pastoralisme.

D'un autre côté, les rapaces participent au maintien d'un état sanitaire optimal des parcours. Le rôle de ces équarrisseurs naturels est extrêmement importants car ils garantissent une élimination et un recyclage rapide des cadavres des animaux et empêchent la propagation des maladies et l'assainissement du milieu, en jouant le rôle de cul-de-sac épidémiologique.

L'Aménagement des placettes d'équarrissage naturel dans les territoires pourrait être une action qui va aider et renforcer le programme de restauration des populations du Vautour fauve dans le Jbel Moussa, réalisé par le Département des eaux et Forêts en co-gestion avec GREPOM. Suite à la rareté des ongulés sauvages inféodés aux milieux ouverts, les Vautours sont dépendants de la ressource alimentaire provenant des activités d'élevage (cadavres d'animaux domestiques). Ces cadavres seront déposés dans ces placettes. Pour procurer une aide alimentaire en périodes de disette ou de besoins accrus, des déchets d'abattoirs peuvent être déposés dans ces placettes. Malheureusement, l'élevage est une activité qui recule dans la zone à cause de l'exode rural, national et international, et les changements socio-économiques de la communauté de la région étudiée (le secteur des services, la pêche, le commerce (contrebande), etc., supplantent les activités traditionnelles). Malgré le potentiel dont recèle la zone. Ni la présence de la forêt ni celle des parcours montagneux n'ont stimulé une intense activité pastorale.

Dans le Jbel Moussa et ses environs immédiats, les écosystèmes forestiers, notamment, ont connu une amélioration nette depuis que les populations se sont orientées vers des activités commerciales transfrontalières. Les activités pastorales et agricoles sont restées très réduites ce qui explique la bonne reprise végétale. A long terme, ces écosystèmes se seraient complètement fermés et leur biodiversité se verrait réduite.

Enfin, l'eau est un élément fondamental pour les vautours lors des journées chaudes ; l'AP de Jbel Moussa compte plusieurs sources qui sont utilisées par la population locale soit pour leur propre consommation ou pour faire boire leurs animaux domestiques. Toutefois l'entretien des ces sources et leur aménagement est nécessaire pour garder la disponibilité et surtout la qualité de l'eau. Ces sources, une fois aménagées vont permettre aux animaux sauvages et notamment les oiseaux de s'abreuver.

Les activités pastorales revêtent des formes diversifiées dans la région, tant en termes de systèmes de production que de conduite des troupeaux. Dans le Jbel Moussa et ses environs immédiats, le cheptel est peu nombreux et la plupart est élevé à domicile.

Cependant, la baisse des activités de commerce transfrontalier, suite l'interdiction par le gouvernement marocain du commerce considéré illégal avec Ceuta et de la fermeture de la frontière en raison de la pandémie (COVID 19), fait qu'aujourd'hui la zone de Jbel Moussa connaît un retour aux pratiques agricoles et pastorales. Un changement des pratiques durables traditionnelles pourraient provoquer une dégradation des écosystèmes en exerçant un grand impact comme le défrichage, coupe de végétation, surpâturage, multiplication des pistes et des sentiers etc.

C'est pourquoi nous devons être proactives et un plan de gestion pastorale doit être élaboré en concertation avec les différentes parties prenantes (partenaires agricoles et environnementaux, la population locale...) pour encourager et promouvoir les impacts positifs et éviter tout impact négatif de l'activité sur la biodiversité spécifique et écosystémique.

D'un autre côté, des niches économiques et la valorisation et la commercialisation des produits revêtent une importance capitale pour les exploitations afin d'assurer un équilibre entre la durabilité de pratiques pastorales ancestrales et la conservation des écosystèmes. La création de d'une filière pastorale et sa structuration avec une démarche collective de commercialisation, de communication et de promotion et la valorisation de la production (transformation des produits, labellisation, ...), constitue une solution pour générer une valeur ajoutée des produits au profit des éleveurs et la population locale avec aussi des effets positifs sur les vautours.

La labellisation est parmi les principaux axes de développement des produits du terroir. Cette labellisation a été retenue dans le cadre du Plan Maroc Vert, notamment son pilier II, avec l'entrée en vigueur de la loi 25-06 relative aux Signes Distinctifs d'Origine et de Qualité (SDOQ). Plusieurs labellisation peuvent être applique parmi lesquelles : Indication Géographique ; Appellation d'Origine et Label Agricole. Une démarche de labellisation sera proposé une fois la filière est structurée.

L'écotourisme quand il est bien pensé est l'une des opportunités économiques qui participera à l'amélioration de cadre de vie des éleveurs. Une filière écotouristique innovante peut être une marque de Jbel Moussa, il s'agit d'un écotourisme hybride entre l'écotourisme pastoral, qui n'est pas développé au Maroc et le Birdwatching, tout en intégrant la dégustation des produits de la filière pastorale.

B. Mise en œuvre participative

L'une des principale composante du projet est d'instaurer une gouvernance participative et inclusive dont l'objectif est de promouvoir et mettre en place une gouvernance adaptée au contexte pastoral et aux enjeux territoriaux en adoptant une approche participative et inclusive où les différents acteurs participent à la définition et la prise des meilleurs décisions de gestion et accompagnent plus efficacement la réalisation des activités du projet de manière à les faire accepter et respecter par tout les acteurs concernés par cette thématique (représentant du monde

de l'élevage, groupement d'éleveurs, services de l'état et établissements publics, représentants du monde scientifique, ainsi que des associations du développement et de la protection de la nature,...). Dans ce cadre une analyse des parties prenantes est programmée dans le projet et sera réalisée dès son démarrage par un expert dont le but est l'Identification des différents acteurs directs et indirects en relation avec le pastoralisme sur le territoire de l'aire protégée de Jbel Moussa : liste des acteurs et leur affiliation avec le nom de la personne à contacter, identification du rôle et enjeux spécifiques de chaque acteur.

Cette approche sera encore renforcée par la signature d'une charte d'Engagement co-construite par les différentes partenaires clés pour confirmer les principaux éléments de consensus issus des réunions

Des concertations téléphoniques et par visio-coférences ont été réalisées avec le DEF à l'échelle central et régionale, qui ont été d'un avis favorable et ont présenté leur appui et leur participation active dans la mise en œuvre des activités programmées dans le cadre de ce projet. Le GREPOM maintient des relations étroites avec le DEF, gestionnaire du parc national de Jbel Moussa, qui a été couronné par la signature de deux conventions ; une convention cadre en 2014 dont l'objectif est de faciliter et intensifier les échanges et les initiatives communes destinées à améliorer le processus de conservation de l'avifaune sauvage et ses habitats au Maroc et une deuxième en 2017 dans le cadre de laquelle le GREPOM avait comme engagement suivre et récolter des données à partir d'indicateurs biologiques et comportementaux permettant d'évaluer le degré d'adaptation des oiseaux introduits dans le milieu naturel, la sensibilisation et l'éducation du public notamment local sur l'importance des vautours et aussi participer à l'approvisionnement de carcasses.

Nous avons tenu plusieurs réunions avec notre coordonnateur, M Rachid El Khamlichi, qui fait partie aussi de la population locale et qui gère en collaboration avec le DEF le centre de réhabilitation de vautours de Jbel Moussa. Nous avons défini ensemble la problématique et les besoins pour renforcer le travail de conservation des vautours déjà entamés dans la région en gardant un œil sur le contexte social local.

M Rachid El Khamlichi, maintient des très bons contacts avec la population et les décideurs locaux, et compte sur le soutien et la participation de nombreuses personnes et des autorités locales de la zone du projet pour garantir le succès de ce programme. Il a établi plusieurs contacts avec la population locale notamment les bergers, les Mkadems et Chikhs (autorité locale) et le président de la commune rurale du Taghramt. L'ensemble des personnes contactées jusqu'à la date actuelle (7 bergers, 2 Mkaddem, 1 chekh et le président de la commune rurale de Taghramt) ont montré tous leur intérêt au projet et ont salué l'initiative du moment que c'est bénéfique pour la population locale notamment à travers l'amélioration de leur conditions de vie.

C. Critères pour l'éligibilité des personnes concernées

Un plan de gestion pastorale sera mis en place à travers lequel de nouvelles localisations de parcours et /ou des pratiques traditionnelles seront recommandés. Ainsi la population locale, dont le pâturage dépend de ces aires sont susceptibles d'être affecté par la mise en œuvre de ce plan de gestion,

Du moment que ce plan de gestion sera réalisé en concertation avec ces éleveurs, dans une co-construction, considérant à la fois les enjeux pastoraux et les enjeux de conservation de la biodiversité du site, personne ne sera impacté et par conséquent le risque en terme de restriction de l'accès aux ressources est très limité.

D. Mesures visant à aider les personnes touchées

Les représentants de l'autorité locale, les bergers, population locale...seront entretenus pour pouvoir connaître leurs opinions sur le projet, les éleveurs seront enquêtés (à travers des questionnaires) pour comprendre leurs attentes

Des réunions et un atelier de réflexion seront tenus, pour préparer un plan de gestion pastorale communautaire et un programme de son suivi et son évaluation avec la représentation de toutes les parties prenantes (éleveurs, catégories socioéconomiques, techniciens pastoraux, gestionnaires du site et les décideurs),

Des initiatives de soutien et développement d'une économie durable basée sur la valorisation socio-économique du patrimoine naturel local et renforcement des capacités techniques et managériales sont programmées dans le projet. Les différentes initiatives sont :

- Création (ou renforcement) d'une filière pastorale contribuant à la création d'emplois durables et la valorisation et traçage des produits issus du pastoralisme de montagne respectueux de la nature (lait, fromage, viande) et son accompagnement dans la démarche de labellisation « INDICATION GEOGRAPHIQUE »
- Création (ou renforcement) d'une filière écotouristique basée sur le tourisme pastoral et le birdwatching. Cette activité permettra d'accompagner le berger pour faire connaître le métier d'un pasteur de montagne, observer les oiseaux et plus particulièrement les Vautours et aussi prendre des pauses pour dégustation des produits de la filière pastorale (Lait, Fromage, Tagine de viande...), destinés au public régional, national et international.
- Renforcement des capacités techniques, managériales et commerciales, des membres de deux filières, pastorale et écotouristique, leur permettant d'améliorer leurs revenus et leur mode de vie.
- Appui aux jeunes (homme et femmes) à la recherche de financements pour la réalisation d'actions d'écodéveloppement (Initiative Nationale du Développement Humain INDH, programme IDMAJ,);

Des représentants de chaque unité pastorale en plus de l'équipe du projet bénéficieront d'un voyage d'échange et d'étude au Haut atlas ; échange réalisé dans le cadre des projets CEPF gérés par MBLA ou Fondation biotope.

Des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation de la population locale autour du pastoralisme et la conservation de la biodiversité ornithologique seront développés ce qui aidera à renforcer la capacité d'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes devra être renforcée par les différentes actions de sensibilisation et de formation.

E. Mécanisme de résolution des conflits et des plaintes.

Tous les projets qui déclenchent une clause sauvegarde doivent proposer aux communautés locales et aux autres parties prenantes un moyen de formuler des doléances auprès de l'organisation en charge de la mise en oeuvre du projet, de l'équipe régionale de mise en oeuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF ou de la Banque mondiale.

Vu l'approche participative et inclusive adoptée dans le projet, il n'est pas attendu que des personnes soient affectées négativement pour le projet. Néanmoins si jamais un litige est soulevé, l'association lui accordera un intérêt pour le traiter

Dès qu'un préjudice significatif est réclamé auprès de GREPOM, le comité de coordination et de pilotage rencontre la personne/communauté afin de mieux cerner la problématique et identifier des solutions de résolutions.

Si le problème est conséquent et ne trouve pas de conclusions amiable, GREPOM peut faire appel à la médiation de l'autorité locale qui a des prérogatives élargies pour trouver un issu à ce genre de différend, dans le cas échéant le secrétariat du CEPF est avisé

Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmis à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Les responsables du projets communiqueront également à ce moment une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org. Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse du directeur exécutif du CEPF, il pourra alors transmettre la doléance à la Banque mondiale, via le bureau local de la Banque mondiale."

L'existence du mécanisme de règlement des différends, incluant les contacts des personnes de la RIT et du CEPF auxquelles les habitants peuvent de référer, sera communiqué aux habitants lors des réunions de concertation, et via des affichettes placées à la vue du public.

F. Modalités de mise en œuvre

Echanges réguliers avec les bénéficiaires finaux et l'administration réalisées selon le cadre logique.

Information sur l'existence du mécanisme de doléances lors des différents ateliers et réunion

Soumission au CEPF des rapports d'activité semestriels en mettant l'accent sur la manière de l'implication de la population locale et les problèmes rencontrés

Distribution/affichage des affichettes présentant le mécanisme de doléance mis en place par GREPOM (Mécanisme et coordonnées).